

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt neuf mars, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTAÏL, M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, Mme Kelly CAVOUÉ.

Étaient absents excusés : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, M. Philippe PERNET.

Étaient absents non excusés : Mme Caroline BROSSARD.

Procurations : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT en faveur de M. Frédéric BOUYSSON, Mme Emilie BLANCHARD en faveur de M. Philippe SOURIE, M. Philippe PERNET en faveur de M. Anthony MONTEIL.

Secrétaire : M. Frédéric BOUYSSON.

COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022.

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

APPROUVE, à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric BOUYSSON,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme DUPIN de BEYSSAT,
Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Totaux cumulés	1 139 223,80	1 752 079,43	1 018 545,88	845 086,77	2 157 769,68	2 597 166,20
Résultats de clôture		612 855,63	173 459,11			439 396,52

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-009 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022 dressé par Mme DUPIN de BEYSSAT, Maire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	173 459,11
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	439 396,52
Report déficitaire en fonctionnement (RD 002)	

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-010 : BUDGET 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2023 tel qu'il est présenté.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-011 : TAUX IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2023 :

Foncier bâti : 32,22% - Foncier non bâti : 62,87%- Taxe habitation: 7,22%

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le président de séance propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la cantine pour faire face aux augmentations des fournitures (énergie, denrées alimentaires,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'augmenter les tarifs comme suit à compter du 1er septembre 2023 :

1. repas enfant : 2,60 € par 13 voix pour et 4 voix contre

2. repas adulte : 6,00 € par 15 voix pour et 2 voix contre

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

PARTICIPATION FDEE DE LA CORREZE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la quote-part de la commune à la FDEE de la Corrèze s'élève à 24 750,15 € pour l'année 2023. Elle demande au Conseil de délibérer pour accepter que cette contribution soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze à 24 750,15 € pour l'année 2023,

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2023/2024

Vu les résultats de l'enquête effectuée auprès des familles majoritairement favorable au maintien à 4,5 jours,
Vu l'avis du Conseil d'Ecole réuni le 14 Mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de maintenir pour l'année scolaire 2023/2024, l'organisation scolaire de l'Ecole de la commune à 4,5 j avec des activités périscolaires.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

POINT LECTURE - SORTIE DE STOCK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de sortir du fonds du point lecture de la commune 96 livres devenus obsolètes. Un procès-verbal comportant la liste des livres retirés sera établi.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION : POINT DOSSIERS EN COURS

- Commission Vie associative prévue le 30/03/2023 pour l'attribution des subventions
 - Bâtiments : Travaux Presbytère en cours – Etude pour la transformation des locaux de l'ancienne Poste est en cours
 - P.L.U.: envoi du projet de PADD à l'ensemble des conseillers – rencontre prévue avec le collectif « Agenda 21 »
 - Mise en place du dispositif de recueil pour les pièces d'identité et les passeports depuis le 27 février 2023
Délaï de RDV 6 semaines, délaï obtention document : 4 à 6 semaines
-

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES

- Chasse aux œufs : Dimanche 16 avril dans le Parc du Château
- Suite impact de balle sur le panneau « Les Chaneaux », Mme BESANGER demande qu'un courrier soit adressé à la fédération de chasse
- Bilan Farcitrail : 400 Participants, 600 repas servis, budget à l'équilibre. Cependant Mr DURAND demande s'il serait possible d'obtenir une subvention d'un montant de 500€ pour créer un fonds de trésorerie afin de pérenniser la manifestation.
- Une étude de faisabilité sur un chauffage collectif est en cours avec Tulle Agglo. Ce chauffage concernerait:la mairie, la salle polyvalente, l'orangerie, la grange et l'école. Un bureau d'étude de Limoges devrait venir le 5 avril 2023
- Mr MOSQUERA nous informe que le syndicat des eaux des deux vallées accuse un déficit de 71 000€ pour l'exercice 2022. Malgré tout il n'est pas prévu d'augmentation du prix de l'eau pour l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT

Signature M. Frédéric BOUYSSON.

